

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

**OBJET :**  
**SYNDICAT SUD  
OCCIDENTAL DES  
EAUX DE LA  
MONTAGNE  
NOIRE :**  
**DESIGNATION ET  
REPLACEMENT  
DES DELEGUES  
SUITE AU DECES  
D'UN MEMBRE  
SUPPLEANT**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été désigné, par délibération n°2014-150 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014, les représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire.

Conformément à l'article L 2121-33 du CGCT, « il peut être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée au remplacement des membres délégués par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Suite au décès de M. Gérard GRIMAUD, Conseiller Municipal, délégué suppléant au Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire, il est proposé de procéder au remplacement des délégués désignés par la Commune et de procéder à l'élection de l'ensemble des membres soit 2 titulaires et 2 suppléants au scrutin secret à la majorité absolue.

M. le Maire précise que conformément à l'article L5212-7 du CGCT, peut être élu tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal.

Les candidats suivants sont présentés :

M. DEMANGEOT François, Titulaire  
M. TIRAND Jean, Titulaire  
M. VERONIN-MASSET Jean-François, Suppléant  
Mme GUILHEM Evelyne, Suppléante

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 33
- Exprimés : 33 dont 30 voix pour / 3 abstentions

La liste des délégués est donc la suivante :

M. DEMANGEOT François, Titulaire  
M. TIRAND Jean, Titulaire

M. VERONIN-MASSET Jean-François, Suppléant  
Mme GUILHEM Evelyne, Suppléante

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du résultat du vote désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire, comme énoncé ci-dessus, soit :

M. DEMANGEOT François, Titulaire  
M. TIRAND Jean, Titulaire

M. VERONIN-MASSET Jean-François, Suppléant  
Mme GUILHEM Evelyne, Suppléante

*PREND ACTE*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

28 SEP. 2016

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

26 SEP. 2016

Par publication le :

27 SEP. 2016

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016  
N°011-211100763-20160920-2016-242db-DE